



VILLE DE CONCARNEAU ORGANISATION DE MANIFESTATION ASSOCIATIVE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Objet de la manifestation :

Date : du

au

Lieu :

Public attendu (jauge) :

Sur l'ensemble de l'évènement si celui-ci dure plusieurs jours :

et simultanément :

Responsable de la manifestation :

Qualité :



INSTALLATION GÉNÉRALE

La manifestation se déroule-t-elle sur le domaine public ?

OUI

NON

Prend-elle place sur des voies de circulation ou des espaces de stationnement ?

OUI

NON

L'organisateur prévoit-il la mise en place de chapiteau(x) ?

OUI

NON

Merci d'indiquer précisément les lieux concernés et de joindre un plan d'installation en indiquant l'emplacement des caissons des festivités, les barrières de police et des points d'eau et/ou électriques.

Pour toutes demandes techniques, adresser un mail à : evenements@concarneau.fr

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

Appareil 1	<input type="text"/>	Puissance en KW/h	<input type="text"/>
Appareil 2	<input type="text"/>	Puissance en KW/h	<input type="text"/>
Appareil 3	<input type="text"/>	Puissance en KW/h	<input type="text"/>
Appareil 4	<input type="text"/>	Puissance en KW/h	<input type="text"/>
Appareil 5	<input type="text"/>	Puissance en KW/h	<input type="text"/>

Merci de décrire **obligatoirement et le plus précisément possible** les installations électriques prévues pour la manifestation : crêpières, spots, sonorisation, tireuses à bière etc ... (nombre et puissance en KW pour chaque appareil si connu)

DEMANDE DE RACCORDEMENT POINT-D'EAU

Type d'utilisation prévue :

DEMANDE DE MATÉRIEL

Nombre de tables

Nombre de bancs

Nombre de chaises

Nombre de grilles d'exposition

Podiums : sélectionner votre besoin

Nombre de barrières :

Type Héras (3,5m x 2m)

Type Vauban (2m x1m)

Petit matériel :

Nombre de percolateurs :

> Les demandes de matériel sont validées par les services techniques en fonction du matériel disponible.

Si validation des services techniques, les clés du caisson contenant le matériel mis à disposition seront à retirer aux ateliers sis ZI de Kersalé du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30. Téléphone : 02.98.60.60.07

RESPONSABLE LOGISTIQUE DE L'ASSOCIATION : (RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES)

Nom et prénom :



DEMANDE D’AFFICHAGE ET DE COMMUNICATION

1) Demande d’emplacement de banderole

Rond-point de Kerviniou du au

Rond-point de Kéramporiel du au

Les demandes doivent être réalisées **un mois avant la haute saison** (de juin à mi-septembre) et 15 jours avant la basse saison. Contact : mairies-annexes@concarneau.fr

Période demandée du au

2) Demande de publication dans l’agenda de l’été (n° Sillage de juin) :

Tous les ans, la Ville de Concarneau publie un complément du magazine municipal Sillage du mois de juin de l’été. Les associations qui le souhaitent, peuvent faire une demande afin que leurs manifestations apparaissent dans ce programme.

Les éléments sont des textes très succincts et précis (intitulé de la manifestation, lieu et horaires). Ils doivent **impérativement** parvenir au service communication **avant le 15 avril**.

Contact : communication@concarneau.fr

DEMANDE D'UTILISATION DU PANNEAU NUMERIQUE

Nom de l'Association :

Demandeur (Prénom et nom) :





Informations sur l'événement (nom, date, lieux...) : texte court

Période souhaitée d'affichage : du au

Fait à Concarneau, le

NB : Merci de fournir les affichages ou autres documents utiles pour la publication à l'adresse suivant webmaster@concarneau.fr ou communication@concarneau.fr soit à l'adresse postale ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information au 02.98.50.38.38.

Vos données sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement pour assurer la gestion de votre demande d'affichage sur le panneau numérique. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr, 26 Rue du Maréchal Foch, 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.

Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DEMANDE DE VENTE AU DÉBALLAGE

Objet de la vente Date sélectionnez une date.

Nombre de stands estimés

[Merci de remplir le cerfa n° 13939*01 joint en dernière page.](#)

DEMANDE DE DÉBIT DE BOISSONS

Le nombre de débit de boissons est limité à 5 par an et par association (boissons groupe 1 et 3)

Date de débit de boissons

Heure

[Merci de remplir et de retourner le formulaire " demande d'autorisation de débit de boisson " joint à ce document](#)



MON événement ECORESPONSABLE

Le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération accueille de nombreux événements. Un guide est réalisé pour vous accompagner à mettre en place un événement **éco-responsable** (réduction des déchets, économie d'énergies, partenariat local, etc)

Chaque organisateur se doit de réserver des conteneurs sur mes.demarches.cca.bzh/habitat-et-cadre-de-vie. **Attention, vos demandes sont à effectuer 15 jours avant la date de l'évènement**

Contacts utiles

Obtenir des informations sur la mise en place
d'événements écoresponsables
(Sensibilisation, accompagnement, ...)

02 98 50 50 17 / dechets@cca.bzh

REFERENTS ASSOCIATIFS

Service des_sports : secrétariat 02 98 50 38 69 et Lucie Jaffrezic 02 98 50 39 16

Service événementiel : Mathieu Gloanec 02 98 50 38 67

Service social : Sylvie Capitaine 02 98 50 11 81

Service nautisme : Xavier Obelliane 02 98 50 85 60

Service éducation jeunesse : Andréa Bertheau 02 98 50 38 41

Service environnement durable : Mathilde Thomas-Donval 02 98 50 39 14

Service commerce tourisme : Valérie Le Roux 02 98 50 38 31

Service communication : Bénédicte RAY-LE CORRE 02 98 50 39 04

Les informations ci-dessus sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande d'organisation de manifestation associative. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr, 26 Rue du Maréchal Foch 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



**DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE
DE DÉBIT DE BOISSONS**
(2 mois maximum avant la date de la manifestation)

(1)	}	<input type="checkbox"/> Fêtes publiques, manifestations sportives, culturelles, sociales, éducatives, kermesses, bals publics (limité à 5 fois / an - boissons des groupes 1 et 3 - 3 ^e catégorie)
		<input type="checkbox"/> Manifestations dans des lieux à vocation sportive pour 48 heures maximum Possibilité d'autorisation de débit temporaire de boissons des groupes 1, et 3 - 3 ^e catégorie <input type="checkbox"/> - Associations sportives (limité à 10 fois / an) <input type="checkbox"/> - Manifestation à caractère touristique (limité à 4 fois / an) <input type="checkbox"/> - Manifestation à caractère agricole (limité à 2 fois / an)
		<input type="checkbox"/> Foires, salons, expositions Possibilité d'autorisation de débit temporaire de boissons des 4 groupes - 4 ^e catégorie

DEMANDEUR : (Association)

Représentée par NOM : Prénom :

Profession : Fonction au sein de l'association :(2)

Adresse domicile :

Téléphone :

Adresse mail :

Sollicite l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dans les conditions suivantes :

- | | | | |
|---|---|--------------------------|-----|
| Groupe 1 (sans alcool) | } | <input type="checkbox"/> | (1) |
| Groupe 3 (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels) | | <input type="checkbox"/> | |
| Groupe 4 et 5 (sur dérogation) | | <input type="checkbox"/> | |

Date :

Heures d'ouverture / fermeture :

Lieu d'implantation de la ou des buvettes :

Objet de la manifestation :

Autorisations précédentes déjà obtenues pour l'année civile en cours :

Le Le Le

Le Le Le

Le Le

Le Le

A le

Signature

(1) Cocher la ou les cases correspondantes

(2) Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique ajouter la fonction au sein de l'association

Vos données sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement pour gérer votre demande de débit de boissons temporaire. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr, 26 Rue du Maréchal Foch, 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



13939*01

MEIE-DGCIS

DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce
et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou, pour les personnes morales, dénomination sociale :

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) :

N° SIRET :

Adresse : n°

Voie :

Complément d'adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone (fixe ou portable) :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain privé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerce de détail...) :

Marchandises vendues : neuves

occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : (Nom, prénom) _____, certifie
exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.
310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines
d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au
déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 €
(art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

recommandé avec demande d'avis de réception
remise contre récépissé

Observations :